



Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2021

**Christophe NAUWELAERS**  
Secrétaire Général  
[christophe.nauwelaers@unsa.org](mailto:christophe.nauwelaers@unsa.org)

**Mme Marie GAUTIER-MELLERAY**  
Déléguée à la Sécurité Routière  
DSR

Réf : DSR/04/2021

**Objet** : Protection sanitaire des IPCSR

Madame la Déléguée,

À plusieurs reprises, tant dans le cadre du Comité Technique des DDI que lors de nos différents échanges, notre syndicat vous a fait part des inquiétudes des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) quant à leur protection sanitaire dans l'exercice de leur mission.

.Les Inspecteurs sont de par leur métier en contact direct avec le public. Ce sont des agents pouvant être considérés comme particulièrement exposés. En effet, ils travaillent en moyenne 7 heures par jour, dans ce que l'on peut considérer un milieu confiné, les véhicules d'examen. Le nombre important de candidats examinés, accompagnés par leur enseignant multiplie les possibilités de contamination.

Le Président de la République, dans son allocution aux français hier soir, a annoncé la fermeture des écoles, des collèges et des lycées. La fermeture des établissements d'enseignement relevant de l'Éducation nationale vise à freiner la propagation du virus et de ses variants.

Les jeune adultes font très largement partie des usagers du service public des examens du permis de conduire. Il nous semble nécessaire d'adapter les dispositifs de protection des IPCSR à l'évolution de la crise sanitaire.

Le SANEER réitère sa demande de dotation de masques de type FFP2.

Au vu de l'aggravation et de la propagation galopante de l'épidémie, il doit aussi être envisagé de demander aux candidats et aux accompagnateurs de se munir du résultat d'un test PCR négatif récent, préalable à l'examen.

De même, l'accès à la vaccination des agents volontaires peut permettre de garantir la continuité de l'activité du service public des examens du permis de conduire.

L'inquiétude des agents de terrain est grandissante, une réponse rapide est attendue. La covid-19 représente un danger, avéré, grave et imminent pour la santé des agents particulièrement exposés que sont les IPCSR.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe Nauwelaers

*Signé*

Copies : - M. Wassim KAMEL , Sous-directeur ERPC  
- Bureau national



UNSA-SANEER  
DDT de la Marne  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne  
Cedex